

Glossary (French)

Banque en ligne	Le prestataire de compte met à disposition du client un accès en ligne au compte
Découvert	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut emprunter de l'argent lorsqu'il n'y a plus d'argent sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client
Domiciliation	Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier
Extrait de compte	Le prestataire de compte met à disposition du client un extrait de compte
Fourniture d'une carte de crédit	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire de compte et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté
Fourniture d'une carte de débit	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client
Ordre permanent	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte
Retrait d'espèces	Le client retire des espèces de son compte
Tenue de compte	Le prestataire de compte gère le compte utilisé par le client
Virement	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte

Glossary (English)

Online banking	The account provider provides the customer with an online access to his account.
Overdraft	The account provider and the customer agree in advance that the customer may borrow money when there is no money left in the account. The agreement determines a maximum amount that can be borrowed, and whether fees and interest will be charged to the customer.
Direct debit	The customer permits someone else (recipient) to instruct the account provider to transfer money from the customer's account to that recipient. The account provider then transfers money to the recipient on a date or dates agreed by the customer and the recipient. The amount may vary.
Account overview	The account provider provides the customer with an account overview.
Providing a credit card	The account provider provides a payment card linked to the customer's payment account. The total amount of the transactions made using the card during an agreed period is taken either in full or in part from the customer's payment account on an agreed date. A credit agreement between the provider and the customer determines whether interest will be charged to the customer for the borrowing.
Providing a debit card	The account provider provides a payment card linked to the customer's account. The amount of each transaction made using the card is taken directly and in full from the customer's account.
Standing order	The account provider makes regular transfers, on the instruction of the customer, of a fixed amount of money from the customer's account to another account.
Cash withdrawal	The customer takes cash out of the customer's account.
Maintaining the account	The account provider operates the account for use by the customer
Credit transfer	The account provider transfers money, on the instruction of the customer, from the customer's account to another account.